PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CCI VAUCLUSE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

# Hausse des prix de l'énergie

# Dispositifs d'aide du Gouvernement







**Retrouvez plus d'informations**

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique : https://www.economie.gouv.fr/hausse-prix-energie-dispositifs-aide-entreprises

Préfecture de Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr

Préfecture de Vaucluse
2 avenue de la Folie - 84000 AVIGNON

20/01/2023

# Aides aux entreprises

## TPE avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA :

- **soit le bouclier tarifaire :**
  entreprises de moins de 10 salariés avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'€ ayant un contrat au TRV ou indexé sur le TRV.
  La hausse des factures d'électricité est limitée à 15 % dès février 2023 ;
- **soit l'application d'une garantie de prix limitant le tarif à 280 €/MWh :**
  entreprises ayant un contrat « de marché ».

## TPE avec une puissance souscrite supérieure à 36 kVA.

L'amortisseur électricité et le plafonnement du prix à 280 €/MWh en moyenne sur l'année 2023 si renouvellement ou souscription du contrat au second semestre 2022.

## Amortisseur électricité pour les PME.

Instituée en janvier, cette aide concerne les entreprises non éligibles au bouclier tarifaire : l'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse 180 €/MWh. Avec un prix unitaire de la part énergie de 350 €/MWh, l'amortisseur électricité prend en charge environ 20 % de la facture.

## Guichet d'aide.

Pour les entreprises électro-intensives, il est effectif depuis septembre 2022 et prolongé en 2023. Cumulable avec l'amortisseur, il est ouvert jusqu'au 31 décembre 2023 sur le site impots.gouv.fr.
**Avant toute demande, il convient d'effectuer une simulation sur : www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-gaz-electricite**
Bénéficiez également d'un accompagnement individualisé sur votre messagerie sécurisée de l'espace professionnel : impots.gouv.fr.

## Report de paiement des impôts et des charges.

Disponible à la demande (hors TVA, taxes annexes et reversement de prélèvement à la source) depuis le 04/01/2023.
**Les TPE/PME sont invitées à contacter leur SIE ainsi que l'URSSAF.**

## UNE SEULE DÉMARCHE

Pour bénéficier des différentes aides (bouclier tarifaire, amortisseur, limitation du prix de l'énergie), une seule démarche : remplir et adresser à votre fournisseur d'énergie une attestation dédiée :

- **téléchargez l'attestation en ligne sur https://www.vaucluse.gouv.fr/hausse-des-prix-de-l-energie-les-dispositifs-d-a14766.html**

AVANT LE 31 MARS 2023

## ACCOMPAGNEMENT & CONSEILS

**Pour vous aider, les services de l'État et le réseau des chambres consulaires se mobilisent :**

- questions d'ordre général ou sur les modalités pratiques : 0806 000 245
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse (aides et modalités pratiques) : 0805 484 484 - celluleappui@vaucluse.cci.fr
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse (conseils gratuits et personnalisés) : 04 90 80 65 42 - assistance84@cmar-paca.fr
- conseiller départemental de sortie de crise de Vaucluse (accompagnement personnalisé aux entreprises rencontrant des difficultés financières) : Frédéric Deroo et Marie Delorme
  04 90 27 56 03 / 06 19 45 91 92
  codefi.ccsf84@dgfip.finances.gouv.fr

*Services gratuits / Numéros non surtaxés - prix d'un appel local*

